



Litige avec l'acheteur de mon véhicule

Par lys7743

Bonsoir,

Nous avons dernièrement vendu notre véhicule un van mercedes aménagé d'origine par westfalia de 2003 comptabilisant 200 000 km.

3 jours après la vente le vendeur nous contacte en indiquant que la voiture faisait du bruit (chose qu'il avait constaté à l'essai) Nous pensions qu'il s'agissait des bandes de roulement des pneus hiver.

Il se rend chez un garagiste qui lui indique qu'il s'agit des roulements avants. Il souhaite changer les 4 roulements, nous décidons donc de prendre à notre charge les roulements avants qui posent problème.

Il passe par la suite un contrôle technique qui lui indique que le frein à main est à 11% , notre contrôle technique avait mentionné quelques jours plus tôt la valeur de 20%. Nous sommes surpris mais nous savons qu'il s'agit d'un point faible sur ce type de véhicule avec un frein à main à pied, cependant nous ne savons pas de quel façon il a utilisé le véhicule pour rentrer chez lui (600km) as t'il oublié de le desserrer ? On lui annonce tout de même prendre à notre charge le réglage de celui ci.

Mais cela ne s'arrête pas là, il retourne chez un autre garagiste et nous donne la liste de certaines pièces d'usures non mentionnées sur aucun contrôle technique : colonne de direction, amortisseurs arrières...j'en passe et des meilleurs et nous demande de prendre la moitié des dépenses à notre charges soit plus de 3000 euros.

Nous lui avons vendu un véhicule d'occasion qui fonctionnait parfaitement mais qui à 18 ans, nous sommes honnêtes et prêts à participer pour les roulements et le frein à main mais nous avons en face de nous un acheteur qui souhaite remettre un véhicule de presque 20 ans à neuf à nos frais.

Aujourd'hui celui ci nous informe mandater un expert automobile pour vice cachés.

J'ai besoin de vos conseils

Merci par avance

Par ESP

Bonjour

Vous résumez bien la situation et dans ce cas, attendez le rapport, car il n'est pas anormal que certaines pièces soient à changer après 19 ans et l'expert dira s'il y a usure normale ou anormale.

Par lys7743

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je n'ai jamais été confrontée à ce type de problème.

Il nous réclame à ce jour le remboursement du véhicule (une somme assez élevée car les vito marco polo même vieillissant sont encore très cotés). Nous avons de notre côté déjà acheté un véhicule de remplacement.

Le moral est au plus bas.